Image not found or type unknown

Emménager avec sa copine

Par **jean3305**, le **29/05/2014** à **13:38**

Bonjour,

Je vais emménager dans un appartement dont le propriétaire est mon père. Ainsi je sais que je ne peux bénéficier d'aucune aide (ça j'ai compris même si un petit coup de pouce ne m'aurais pas offusquer ^^).

Cependant, j'aimerais bien emménager avec ma copine (on est ni marié, ni pacsé), qui apparemment (si j'ai bien lu les conditions d'obtention d'APL, ALS) ne peut pas bénéficier d'aide!

J'aimerais savoir si en faisant deux baux, elle pourrait bénéficier d'aide? En effet, elle est boursière, ses parents ne peuvent l'aider et la bourse ne lui permettrait pas seul de prendre un appartement avec tous les frais annexes.

L'intérêt justement que mon père nous loue l'appartement c'est que le loyer sera un peu moins cher et ainsi avec sa bourse mon apport (je suis étudiant aussi donc c'est pas énorme ^^) on pourrait justement s'installer!

On va aller voir la caf prochainement mais je me renseigne un peu avant! Bien sur, on ne veut pas frauder mais je trouve ça quand même dommage vu sa situation qu'elle ne puisse obtenir d'aide et qu'au final, on ne puisse pas emménager ensemble!

Merci de vos réponses

Bonne journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés